



Règlement du tour du Mont Blanc Cyclotouriste (Label 22)

- Le Tour du Mont Blanc Cyclotouriste est une randonnée permanente organisée et homologuée par les Cyclotouristes Chambériens.
 - Cette Randonnée Permanente peut être effectuée uniquement durant les dates d'ouverture du Col du Grand St Bernard (le toit du parcours), de mi-juin à mi-octobre mais ouverture variable suivant les conditions d'enneigement.
 - Le délai accordé est de 24 heures en formule « sportif », de 36 h en formule « randonneur » et sans délai en formule « touriste »
 - Le sens préconisé est le sens horaire.
 - Le point d'entrée se fait au choix, le préciser à l'inscription sur HelloAsso
 - Les contrôles se feront par l'apposition d'un tampon (commerçant ou autre) sur la carte de route ou en prenant une photo (avec vélo et panneau de la localité ou du col).
 - Les participant(e)s, considéré(e)s en excursion personnelle, devront respecter le code de la route et les arrêtés préfectoraux et municipaux. Lumière et gilet réfléchissant pour les tunnels, et quand la luminosité est insuffisante
 - Les Cyclotouristes Chambériens et le correspondant déclinent toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit au cours de la randonnée.
 - Les participant(e)s devront être assuré(e)s et les mineur(e)s devront être accompagné(e)s d'une personne responsable. Celle ou celui qui participe engage sa propre responsabilité civile en cas d'accident.
 - L'engagement se fait via HelloAsso, 15 jours avant la date prévue pour envoi de la plaque de cadre et de la carte de route.. Le montant est de 7 € pour les licencié(e)s FFVélo, 10 € pour les autres.
- Hello Asso le QR code
- 
- En cas d'inscription de dernière minute, télécharger les pièces sur le site du club et paiement toujours par HelloAsso.
 - L'épreuve terminée, la carte de route devra être retournée au correspondant pour homologation.
Soit avec une enveloppe timbrée à votre adresse.
Soit en faire une photo.
 - Randonnée ouverte aux vélos à assistance électrique en formule touriste.
 - Le fait de participer à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement